



**Comité social d'administration ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur  
SNIRS-CFE-CGC**

Fondé au sein du CNRS, le Syndicat national indépendant de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur (SNIRS) s'est ouvert à l'Université et à l'ensemble des agents du ministère en 2018. Résolument réformiste, il est affilié au Pôle Fonction publique de la confédération CFE-CGC.

Le comité social administration ministériel (CSAM) qui succède au comité technique ministériel (CTM) est un organe consultatif. Le ministère y présente ses orientations, mais le CSA est aussi une instance compétente sur tous les sujets d'organisation, de personnels et de statuts, toutes ces questions qui font le quotidien de notre travail, que l'on soit titulaire ou contractuel, enseignant-chercheur, chercheur ou BIATSS.

Plutôt qu'un programme, nous préférons ici affirmer les principes qui guideront nos prises de position et nos votes au cours de la mandature 2022-2026.

**Vos élus SNIRS**

Étudieront les projets ministériels et proposeront des amendements dans **un état d'esprit constructif** avec pour seule grille d'analyse : **la défense des intérêts des personnels et des missions de service public au cœur de l'ESR** (enseignement, recherche).

S'opposeront à toutes dérives dans l'application des dispositions controversées de la LPR.

Protègeront résolument les **libertés académiques** des enseignants-chercheurs.

Défendront la **transparence**, la **collégialité** et le **respect des procédures** en matière de recrutement, de promotion, de mutation, d'attribution des indemnités et primes (RIFSEEP des BIATSS, RIPEC des chercheurs et enseignants-chercheurs, et toutes autres primes).

Défendront la **généralisation d'un véritable système de gestion des contrats et carrières** offrant des garanties aux agents contractuels.

Veilleront, au sein de la formation spécialisée (hygiène et sécurité) du CSAM, à l'amélioration du **bien-être au travail** et à l'épanouissement des agents du ministère.

Affirmeront toujours les principes d'**indépendance syndicale** et de **neutralité politique**.

**N'oubliez pas que ne pas prendre parti, c'est accepter le parti-pris des autres**

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**

**Votez et faites voter pour la liste du SNIRS-CFE-CGC**